

Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Le 28 mai 2024

Objet : Projet de loi S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Nous vous écrivons pour vous faire part des préoccupations des producteurs de grains de l'ensemble du Canada concernant le projet de loi S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois. Nous sommes préoccupés par les conséquences imprévues que l'adoption du projet de loi pourrait avoir sur les agriculteurs canadiens. En tant que porte-parole national des producteurs de grains du Canada, les Producteurs de grains du Canada (PGC) représentent plus de 65 000 producteurs de grains, de légumineuses et d'oléagineux par l'intermédiaire de ses 14 groupes de producteurs. Les membres des PGC mettent l'accent sur le commerce, la durabilité et l'innovation. Les Producteurs de grains du Canada forment une association de l'industrie céréalière dirigée par des agriculteurs et ils demandent une stratégie fédérale à l'appui de la compétitivité et la rentabilité des producteurs de céréales du Canada.

Nous craignons que l'esprit du projet de loi n'entraîne des conséquences imprévues qui limiteront la capacité des producteurs de grains canadiens à accéder aux capitaux. Il est important de comprendre que l'agriculture est une industrie à forte intensité capitaliste. Par exemple, en 2022, la ferme canadienne moyenne avait plus de 730 000 \$ de dettes actives^{1,2}. Les producteurs comptent sur des institutions telles que Financement agricole Canada, les banques, les coopératives de crédit et les prêteurs provinciaux (c.-à-d. la Société des services financiers à l'agriculture, la Société des services agricoles du Manitoba, etc.) pour accéder à du crédit abordable. L'adoption du projet de loi S-243 aurait pour conséquence de menacer la capacité des producteurs de grains à accéder à du crédit pour cultiver leurs récoltes. Dans cette mesure législative, la définition d'« émission » mentionne explicitement les émissions en lien avec l'agriculture et les activités d'affectation des terres. Par ailleurs, la définition d'« institutions fédérales », qui sont les organisations auprès desquelles les agriculteurs obtiennent du financement, inclut Financement agricole Canada, les banques et les coopératives de crédit.

Si le projet de loi S-243 est adopté, les institutions financières pourraient être obligées d'utiliser des coefficients de pondération des risques de crédit plus élevés lorsqu'elles accordent des prêts aux producteurs de grains, car leurs pratiques pourraient être considérées comme des « activités à forte intensité d'émissions » conformément au projet de loi. Pour leur part, les producteurs de grains

¹ Statistique Canada, *La dette agricole en cours, classée par source de crédit (x 1 000)*. Tableau : 32-10-0051-01, 28 nov. 2023.

² Statistique Canada, *Coup d'œil sur le Canada 2022, Agriculture*. Tableau 24 - *Exploitations agricoles classées selon le type d'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021*, 23 nov. 2022.

pourraient être assujettis à des taux d'intérêt plus élevés que la normale, ce qui entraverait leur capacité d'accès au capital. En 2022, l'exploitation céréalière moyenne a payé plus de 25 000 dollars en intérêts et en frais bancaires alors que le taux cible annuel moyen de financement à un jour n'était que de 1,92 %^{3,4}. Avec des taux d'intérêt plus élevés aujourd'hui et la menace de l'adoption du projet de loi, le financement des exploitations agricoles deviendra inabordable pour de nombreux agriculteurs. Les producteurs de grains sont parmi ceux dont la production est la plus durable au monde⁵, car ils mettent en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques, réduisent leurs émissions et contribuent positivement à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, respectivement. Les producteurs canadiens continuent d'investir dans les nouvelles technologies, telles que l'équipement à meilleur rendement énergétique, les technologies permettant l'agriculture de précision, notamment les taux variables et les capacités de contrôle par section, et la mise en œuvre des pratiques de gérance des nutriments 4B, qui permet d'utiliser les engrais plus efficacement et d'éviter la surapplication. Ces initiatives exigent des producteurs qu'ils prennent des risques supplémentaires pour adopter des pratiques nouvelles, mais bénéfiques. Cependant, ces investissements sont coûteux. Au cours des deux dernières années, le coût du matériel agricole a augmenté de 25 à 62 %. Par exemple, un gros tracteur doté de la technologie la plus récente et la plus efficace coûtera en moyenne 725 000 dollars⁶. Cependant, avec le crédit plus élevé prévu dans le projet de loi, combiné à une inflation record, les producteurs devront renoncer à moderniser leur équipement ou prendre des risques plus importants en ce qui concerne leur exploitation. Bref, la mesure législative va à l'encontre des efforts déployés par le secteur agricole en matière de développement durable et produit les résultats inverses à l'objectif.

Il est important de reconnaître qu'aucun amendement ne rendra le projet de loi acceptable pour les producteurs de grains, car aucun amendement n'offrirait l'accès au capital nécessaire à la production de grains. Le projet de loi, dans sa forme actuelle ou avec des amendements potentiels, reste fondamentalement imparfait. Le secteur continue d'adopter des pratiques de production durable et, pour poursuivre ces avancées, des investissements en capital supplémentaires sont essentiels, ce qui nécessite un accès abordable aux prêts. Toute mesure législative qui réduit l'accès à ce financement va à l'encontre des objectifs du secteur et de l'ensemble de l'économie du pays en matière de durabilité.

Pour les raisons susmentionnées, nous encourageons tous les sénateurs à s'opposer au projet de loi S-243. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez en savoir plus sur les répercussions potentielles sur les producteurs de grains, n'hésitez pas à communiquer avec moi à kyle@graingrowers.ca.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, l'expression de mes sentiments distingués.

³ Statistique Canada, *Revenus et dépenses d'exploitation des fermes, annuel*. Tableau : 32-10-0136-01, 28 mars 2024.

⁴ Banque du Canada, *Taux d'intérêt au Canada et variables clés relatives à la politique monétaire - dix dernières années*.

⁵ Bamber et coll., 2023, *Analyse de l'empreinte carbone des grandes cultures en Saskatchewan et au Canada et comparaison avec les concurrents internationaux*, Global Institute for Food Security [TRADUCTION].

⁶ Gouvernement du Manitoba, 2023, *Coût de production Machines agricoles 2024/2025*.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "K. Larkin".

Kyle Larkin
Directeur exécutif
Les Producteurs de grains du Canada